

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS487

présenté par

M. Panifous, M. Colombani et M. Serva

ARTICLE 3

À la fin de l'alinéa 5, supprimer le mot :

« normale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la référence à une vie familiale « normale » qui n'a pas de fondement juridique, comme le rappelle à juste titre le Collectif handicaps.

S'assurer du droit à une vie familiale semble suffisant.